

## Règlement pour le concours photo 2020

### **Article 1 : Organisation et dates**

Armorhistel, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photo libre et gratuit. Il débutera le 1<sup>er</sup> mars 2020 et se terminera le 15 janvier 2021.

### **Article 2 : Thème**

Le thème est le suivant : « A la recherche des traces laissées par les opérateurs de télécommunications en France ou à l'étranger ». Les photos peuvent montrer des équipements de réseau, des bâtiments (techniques, administratifs, commerciaux) marquants, des objets promotionnels, de l'insolite.

### **Article 3 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux adhérents d'Armorhistel, aux salariés et retraités de La Poste et de France Télécom/Orange. Si le cas se présente, les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les photos doivent être au format numérique jpeg, d'un volume maximum de 4 Moctets.

Elles sont à envoyer via l'adresse mail : [concoursphoto@armorhistel.org](mailto:concoursphoto@armorhistel.org)

Les informations suivantes devront **obligatoirement** figurer : nom du participant, service ou situation (exemple : salarié Orange), catégorie du concours, commentaire précisant l'objet photographié ainsi que la date et le lieu de la prise de vue.

### **Article 4 : Critères de sélection**

Les photographies seront évaluées selon leur valeur patrimoniale (rareté, intérêt historique) et la qualité de la photographie.

### **Article 5 : Composition du jury**

Il sera constitué de connaisseurs de l'histoire des télécommunications.

### **Article 6 : Publication des résultats**

Les gagnants seront informés par e-mail, la date et le lieu de la remise des prix leur sera alors indiquée. Trois prix seront attribués, le 1<sup>er</sup> prix sera un ouvrage de qualité montrant les réalisations d'un grand photographe.

### **Article 7 : Exposition des photos**

Une exposition des photos sélectionnées sera organisée par un moyen adapté. La participation au concours valant accord de la part des concurrents.



### **Article 8 : Exclusions**

Outre le non respect des conditions précisées à l'article 3, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimées par les lois en vigueur.

### **Article 9 : Droits d'auteur**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion.

### **Article 10 : Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entrainera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains de leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

### **Article 11 : Annulation**

Armorhistel pourra à tout moment décider de l'arrêt du concours.

Cesson-Sévigné le 28 février 2020